



BILAN DU PLAN D'ACTION - Année 2020

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2018-2020

Commission des normes, de l'équité,
de la santé et de la sécurité du travail
cnesst.gouv.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Adoption et diffusion du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2018-2020 de la CNESST	3
Objectifs globaux	3
Bilan annuel du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées	3
Engagement de la Commission.....	3
Coordination du dossier	4
Comité de travail permanent des personnes handicapées (CTTPH)	4
Le Bilan du Plan d'action – Année 2020	5
Plan d'action 2021-2023 à l'égard des personnes handicapées	17

ADOPTION ET DIFFUSION DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2018-2020 DE LA CNESST

À sa séance du 24 avril 2018, la présidente du conseil d'administration et chef de la direction de la CNESST et le comité de direction ont adopté le Plan d'action 2018-2020 à l'égard des personnes handicapées. En conformité avec la loi et dans un souci de promouvoir ses actions auprès de ses clientèles internes et externes, la CNESST publie son plan d'action et le diffuse dans son site Web ainsi que sur son site intranet.

OBJECTIFS GLOBAUX

- Maintenir la grande qualité de services offerts à l'ensemble de la clientèle de la CNESST, incluant les personnes handicapées.
- Comme employeur, miser sur une approche davantage ciblée, selon les réalités vécues et les besoins des employés présentant un handicap.
- Informer, sensibiliser et promouvoir les activités auprès des clientèles internes et externes à l'égard des personnes handicapées.
- Contribuer à l'intégration du développement durable dans l'organisation.

BILAN ANNUEL DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

La CNESST réalise annuellement un bilan de son plan d'action qui est déposé au comité de direction et transmis également à l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), tel que le stipule la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*. Le document peut être consulté sur le site Web de la CNESST et sur celui de l'OPHQ. Le présent document trace le Bilan de l'année 2020 du Plan d'action 2018-2020 à l'égard des personnes handicapées.

ENGAGEMENT DE LA COMMISSION

La Commission confie à la Direction générale des ressources humaines la responsabilité de produire le plan d'action visant à réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées.

À cet effet, un comité de travail permanent a été mis à contribution dans son élaboration. Le mandat de ce comité vise à proposer et à mettre en œuvre des améliorations à apporter à la CNESST pour favoriser l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées, et ce, qu'elles soient clientes ou employées de notre organisme.

Particulièrement, dans la mise en œuvre de ses actions, le comité souhaite circonscrire les obstacles rencontrés par les personnes handicapées au sein de la Commission, de s'enquérir des difficultés vécues par les personnes handicapées dans leur secteur, de proposer des mesures pour les plans d'action à venir et également de participer à la reddition de comptes annuelle en cette matière.

COORDINATION DU DOSSIER

Le rôle de coordonnatrice des services aux personnes handicapées est assuré par :

Madame Marie-Andrée Gauthier, Directrice du Service du développement de l'organisation et de l'analytique
Direction générale des ressources humaines

La coordination des travaux du Comité de travail permanent des personnes handicapées (CTPPH) est assurée par :

Madame Joele Ouellet Bélanger, Analyste RH
Service du développement de l'organisation et de l'analytique, Direction générale des ressources humaines

COMITÉ DE TRAVAIL PERMANENT DES PERSONNES HANDICAPÉES (CTPPH)

Ce comité de travail est composé d'un coordonnateur et de représentants provenant des unités administratives suivantes :

- VPF - Direction générale de la gestion budgétaire et contractuelle
- VPAC - Direction générale des ressources humaines, Direction générale des communications et Direction générale de l'expertise immobilière et matérielle
- VPIRT – Direction générale de l'indemnisation et de la réadaptation et Direction générale du conseil et du soutien aux opérations
- PCACD – Direction de la planification, de la performance et de l'innovation et Secrétariat général et plaintes sur la qualité
- VPES - Direction de la planification, du développement et du soutien aux clientèles
- VPNT – Service du conseil et de la gouvernance
- VPTN – Direction générale du portefeuille d'investissement
- VPP – Direction générale des opérations en prévention-inspection Capitale-Nationale et Réseau régional

1. Actions relatives à la mission

1.1 Obstacle priorisé : manque d'outils de sensibilisation visant la clientèle externe

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables	Résultats atteints ou état de situation
1.1.1 Former et sensibiliser le personnel en contact avec les clients	<p>Outiller les nouveaux intervenants de la CNESST en matière de traitement de dossier avec un travailleur ayant subi un accident menant à différents types d'incapacités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Former les nouveaux conseillers en réadaptation dans la mise en place des mesures de réadaptation (adaptation de poste, aide personnelle à domicile et travaux d'entretien courant du domicile) que requièrent les travailleurs ayant subi un accident du travail menant à une incapacité physique, psychique ou neurologique. 	<p>Nombre de participants pour la formation « Initiation à la tâche en réadaptation ».</p>	<p>Direction générale de l'indemnisation et de la réadaptation.</p>	<p>18 conseillers en réadaptation ont été formés.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Outiller le personnel en contact avec les clientèles handicapées. 	<p>Ajout d'un hyperlien dans l'intranet de la CNESST (dans les sections Gestionnaire et Employé) vers le guide d'information sur les services accessibles « Mieux accueillir les personnes handicapées » sur le site de l'OPHQ.</p>	<p>Direction générale des communications.</p>	<p>L'hyperlien a été ajouté dans les deux sections de l'intranet (Employé et Gestionnaire).</p>

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées
 Bilan 2020 du Plan d'action 2018-2020

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables	Résultats atteints ou état de situation
1.1.2 Sensibiliser notre clientèle et nos partenaires à l'importance d'assurer un environnement de travail sain et sécuritaire afin de prévenir le développement d'incapacités et de déficiences chez les jeunes travailleurs.	• Offrir aux jeunes travailleurs une activité de sensibilisation animée par une équipe de l'Escouade jeunesse.	Nombre d'établissements visités. Nombre de présentations effectuées. Nombre de travailleurs sensibilisés.	VPP - Escouade Jeunesse.	Cette activité a été annulée en 2020 en raison de la pandémie.
	• Promouvoir le Programme Éducation en prévention dans le milieu scolaire.	Nombre d'écoles et de projets présentés dans le volet Défi prévention jeunesse. Nombre d'écoles et de projets présentés dans le programme Sécurité Premier Emploi. Nombre de jeunes sensibilisés.	VPP	Défi Prévention Jeunesse: 1 088 projets présentés 80 506 jeunes sensibilisés Sécurité Premier Emploi : 155 projets présentés 26 209 jeunes sensibilisés Pour l'ensemble du Programme Éducation en prévention dans le milieu scolaire: 1 243 projets présentés 597 écoles participantes 106 715 jeunes sensibilisés
	• Offrir aux jeunes en milieu scolaire une activité de sensibilisation.	Nombre d'établissements scolaires visités par le conférencier Jonathan Plante, accidenté du travail.	Direction générale des communications.	3 visites ont eu lieu entre janvier et mars (aucune visite pour le reste de l'année en raison de la pandémie).

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées
Bilan 2020 du Plan d'action 2018-2020

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables	Résultats atteints ou état de situation
1.1.3 Sensibiliser le personnel sur les bonnes pratiques à instaurer à la suite de la réception de plaintes sur la qualité des services aux personnes handicapées.	<ul style="list-style-type: none"> Tenir un registre et en informer la DGRH. 	<p>Nombre de plaintes et commentaires reçus.</p> <p>Suivis effectués par le Service des plaintes sur la qualité auprès des directions visées par les plaintes.</p>	Secrétariat général et plaintes sur la qualité.	<p>Aucune plainte et aucun commentaire n'ont été recensés en 2020.</p> <p>Aucun suivi nécessaire.</p>
1.1.4 Poursuivre la mise en œuvre de nos mesures liées à notre secteur d'activité.	<ul style="list-style-type: none"> Publier les données sur les programmes d'indemnisation et de réadaptation offerts aux personnes ayant été victimes d'un accident du travail. 	Rendre publique les statistiques annuelles sur le site Internet.	Vice-présidence à l'indemnisation et à la réintégration au travail avec la collaboration de la Direction générale de la comptabilité et de la gestion de l'information.	<p>Les statistiques ont été diffusées à l'automne 2020 sur le site Internet de la CNESST. Il s'agit du document <i>Statistiques annuelles 2019</i>, dans lequel on présente notamment la répartition relative des prestations des programmes de réparation (p. 31 à 50).</p> <p>https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/organisation/documentation/formulaires-publications/statistiques-annuelles</p>

Commenté [CS1]: Ici il est inscrit le site ailleurs il est inscrit : les sites

2. Actions relatives à l'accès aux services et aux documents

2.1 Obstacle priorisé : lacunes physiques pour accéder aux établissements de la CNESST

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables	Résultats atteints ou état de situation
2.1.1 S'assurer de la conformité des bureaux en matière d'accessibilité.	<ul style="list-style-type: none"> Produire une liste des actions réalisées en matière d'accessibilité pour chaque site faisant l'objet de travaux de transformation (au sens 	Liste produite.	Direction générale de l'expertise immobilière et matérielle.	Bleury, Réalisation de 2 étages de l'aile « B » conformes en tout point aux normes d'accessibilité universelle (rampes, postes de travail, aire de repos, toilettes, etc.).

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées
 Bilan 2020 du Plan d'action 2018-2020

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables	Résultats atteints ou état de situation
	du Code de construction du Québec).			Trois-Rivières Réalisation de travaux au rez-de-chaussée afin de rendre l'accès aux locaux conforme aux normes d'accessibilité universelle.
2.1.4 Procéder au suivi du Projet immobilier D'Estimauville (PIE) en lien avec les actions effectuées pour répondre aux normes d'adaptation pour le nouveau siège social.	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser le gabarit développé. 	Document rempli et déposé.	Direction générale de l'expertise immobilière et matérielle.	Des analyses de conformité sont effectuées en continu au cours des différentes étapes de conception du PIE afin de respecter la réglementation en vigueur.
2.1.5 Établir des liens de collaboration et de concertation entre le Comité directeur OPHQ-RBQ, composé de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) et de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) et les milieux concernés par les enjeux d'accessibilité et de sécurité.	<ul style="list-style-type: none"> Participer au sein du <i>Comité consultatif permanent sur l'accessibilité et la sécurité des bâtiments aux personnes handicapées</i>. 	Nombre de rencontres auxquelles la CNESST a participé.	Direction générale de l'expertise immobilière et matérielle en collaboration avec la Direction générale de l'indemnisation et de la réadaptation.	La DGEIM a participé à une rencontre en décembre 2020.
2.1.6 S'assurer, au moment de l'achat ou de la location de biens, ou lors de l'attribution de contrats de service, que les besoins des personnes	<ul style="list-style-type: none"> Informé le personnel concerné de la Direction de la gestion contractuelle et soutien aux frais d'administration (DGCSFA) sur les moyens permettant de 		Direction générale de la gestion budgétaire et contractuelle.	

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées
 Bilan 2020 du Plan d'action 2018-2020

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables	Résultats atteints ou état de situation
handicapées sont pris en compte selon les exigences à l'égard de l'article 61.3 du nouveau guide de l'OPHQ.	favoriser la prise en compte des besoins des personnes handicapées dans les acquisitions de biens et de services : <ul style="list-style-type: none"> o Faire la promotion du bulletin semestriel l'Approvisionnement accessible de l'OPHQ offrant des renseignements et des outils en lien avec l'achat de la location de biens et de services accessibles aux personnes handicapées. o Former le personnel visé par les règles d'approvisionnement accessible aux personnes handicapées. 	Diffusion du bulletin auprès du personnel concerné de la Direction de la gestion contractuelle et soutien aux frais d'administration. Nombre d'employés formés.		Le bulletin n'est plus produit par l'OPHQ. La formation devant avoir lieu en décembre 2020 a été reportée au printemps 2021.
	<ul style="list-style-type: none"> • Lors des séances de formation du personnel sur le cadre légal et réglementaire en gestion contractuelle, les informer et les sensibiliser sur l'article 61.3, de la <i>Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale</i> et sur la notion de prise en compte des besoins des personnes handicapées 	Nombre de séances de formation tenues.	Direction générale de la gestion budgétaire et contractuelle.	La formation devant avoir lieu en décembre 2020 a été reportée au printemps 2021.

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées
Bilan 2020 du Plan d'action 2018-2020

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables	Résultats atteints ou état de situation
	dans les acquisitions de biens et de services.			

2.2 Obstacle priorisé : l'inaccessibilité de certains moyens de diffusion de l'information de la CNESST

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables	Résultats atteints ou état de situation
2.2.1 Continuer à faciliter l'accès aux documents conformément à la <i>Politique gouvernementale sur l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées.</i>	<ul style="list-style-type: none"> Continuer à rendre accessibles les publications créées ou mises à jour par la Direction générale des communications. 	Nombre de publications rendues accessibles.	Direction générale des communications.	<p>64 publications en français 63 publications en anglais</p> <p>La diffusion de l'information en format Web plutôt qu'en format PDF est privilégiée, en conformité avec les recommandations du Conseil du trésor dans son document <i>Modernisation des standards sur l'accessibilité du Web.</i></p>
	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que les sites Web et les microsites répondent aux standards d'accessibilité selon les capacités technologiques disponibles. 	Liste des améliorations apportées (en continu).	Direction générale des communications.	<p>Le site Internet CNESST et les microsites répondent aux standards d'accessibilité sur le plan visuel.</p> <p>Des travaux sont en cours dans le cadre du Projet Refonte Web.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> Former les employés concernés par la production de contenu accessible. 	Nombre d'employés qui ont suivi une formation portant sur les normes Web en matière	Direction générale des communications.	1 employé a été formé.

Commenté [CS2]: Lorsque nous parlons du Conseil du trésor (gouvernement du Québec) nous inscrivons un petit T à trésor. Tandis que pour le gouvernement du Canada Conseil du Trésor s'écrit avec un T majuscule.

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées
Bilan 2020 du Plan d'action 2018-2020

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables	Résultats atteints ou état de situation
		d'accessibilité et leur mise en pratique.		

3. Actions et adaptations à titre de gestionnaire d'un organisme public

3.1 Obstacle priorisé : l'inaccessibilité des lieux et des postes de travail

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables	Résultats atteints ou état de situation
3.1.1 Fournir les services au regard de l'accessibilité des lieux de travail et de l'adaptation des postes de travail (adaptation de l'environnement de travail).	Répondre aux demandes d'évaluation ergonomique des personnes handicapées.	Nombre de demandes traitées.	Direction générale de l'expertise immobilière et matérielle en collaboration avec la Direction générale des ressources humaines.	5 demandes ont été formulées et traitées en 2020 pour l'adaptation de postes de travail.

3.2 Obstacle priorisé : discrimination et manque de visibilité

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables	Résultats atteints ou état de situation
3.2.1 Intégrer les personnes handicapées	<ul style="list-style-type: none"> • Faire valoir la réalité et les enjeux des personnes handicapées auprès du personnel. ○ Sensibiliser l'ensemble du personnel à la réalité des personnes handicapées lors de la Semaine des personnes handicapées et la Journée internationale des personnes handicapées dans l'intranet. 	Nombre de manchettes intranet.	Direction générale des communications en collaboration avec la Direction générale des ressources humaines.	Cinq manchettes ont été diffusées dans l'intranet.

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées
 Bilan 2020 du Plan d'action 2018-2020

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables	Résultats atteints ou état de situation
3.2.1 Intégrer les personnes handicapées (suite).	<ul style="list-style-type: none"> ○ Diffuser le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées dans l'intranet. ○ Création et mise en ligne d'une fiche intranet CNESST dans la section Gestionnaire et Employé afin de les informer sur la réalité des personnes handicapées. ○ Promouvoir la mise en place et le mandat du comité CTPPH en créant une fiche dans l'intranet CNESST. ○ Souligner la Semaine des personnes handicapées et la Journée internationale des personnes handicapées. ○ Diffuser le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées sur le site Internet et sur les médias sociaux de la CNESST. 	<p>Diffusion du Plan d'action annuel.</p> <p>Date de mise en ligne des fiches intranet.</p> <p>Date de mise en ligne d'une fiche intranet.</p> <p>Nombre de messages sur les médias sociaux.</p> <p>Diffusion du Plan d'action.</p>		<p>Le plan d'action a été déposé sur l'intranet le 27 mai 2020.</p> <p>Une mise à jour de la fiche intranet a été effectuée.</p> <p>Une mise à jour de la fiche intranet a été effectuée.</p> <p>Un message diffusé le 5 juin 2020.</p> <p>Le plan d'action a été diffusé sur le site Internet le 27 mai 2020. Il n'y a pas eu de diffusion sur les réseaux sociaux.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> ● Intégrer des considérations pour les personnes handicapées dans l'analyse des demandes de commandites. 	<p>Nombre de demandes de commandites analysées intégrant les considérations pour les personnes handicapées.</p>	<p>Direction générale des communications.</p>	<p>3 demandes de commandites analysées en 2020 qui intègrent ces considérations :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal pour la 18^e édition du Carrefour des connaissances en déficience

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées
 Bilan 2020 du Plan d'action 2018-2020

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables	Résultats atteints ou état de situation
3.2.1 Intégrer les personnes handicapées (suite)				motrice, sensorielle et du langage. <ul style="list-style-type: none"> Collectif des entreprises d'insertion du Québec (CEIQ) pour leur congrès annuel. Centre interdisciplinaire de recherche en réadaptation et intégration sociale (CIRRIS) pour le 4^e colloque franco-latino-américain de recherche sur le handicap.
	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre l'embauche de personnes handicapées à la CNESST. 	Taux de représentativité.	Direction générale des ressources humaines.	53 personnes handicapées sur un effectif régulier de 4 168 employés, ce qui représente un taux de 1,27 %.
	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les gestionnaires concernant le Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH). 	Communiqué à l'ensemble des gestionnaires. Nombre de stages (PDEIPH) financés pour l'année en cours.	Direction générale des ressources humaines.	Le PDEIPH a été communiqué et 4 stages financés par le Centre de services partagés du Québec ont démarré au cours de l'année.
	<ul style="list-style-type: none"> Instaurer des mesures d'accompagnement au cours des processus de qualification favorisant l'accessibilité des personnes handicapées. 	Dépôt d'un bilan annuel identifiant les mesures utilisées chaque année lors des processus de qualification.	Direction générale des ressources humaines.	<u>Bilan 2020 déposé</u> : Agent d'indemnisation – 28 demandes d'adaptation effectuées.

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées
 Bilan 2020 du Plan d'action 2018-2020

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables	Résultats atteints ou état de situation
	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir les gestionnaires en élaborant un <i>Guide de soutien à l'embauche et à l'intégration des personnes handicapées</i>. 	Diffusion du guide à l'ensemble des gestionnaires.	Direction générale des ressources humaines.	Le guide a été diffusé à l'ensemble des gestionnaires en 2019.
<p>3.2.2</p> <p>Instaurer une approche ciblée, selon la réalité des personnes handicapées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer nos pratiques concernant l'intégration des personnes handicapées et trouver des moyens d'adaptation raisonnables pour éliminer ou réduire certains obstacles. Obtenir la collaboration d'employés handicapés dans le suivi du Plan d'action et des mesures mises en œuvre. 	<p>Demandes d'accommodement reçues et actions prises pour les traiter.</p> <p>Réalisation d'un sondage auprès du personnel ayant un handicap.</p> <p>Intégrer une personne handicapée au sein du comité permanent à la suite du sondage.</p>	Direction générale des ressources humaines.	<p>Adaptation de deux formations disponibles sur le système de gestion d'apprentissage (SGA) pour un employé qui a une incapacité visuelle.</p> <p>Commande d'une imprimante afin de permettre à un employé ayant une incapacité visuelle d'imprimer des documents en contexte de télétravail lié à la pandémie.</p> <p>Sondage réalisé du 19 octobre au 9 novembre 2018.</p> <p>Une personne handicapée a intégré le comité permanent en 2019 à la suite du sondage.</p>

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées
Bilan 2020 du Plan d'action 2018-2020

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables	Résultats atteints ou état de situation
3.2.3 Coordonner les actions prévues au Plan d'action à l'égard des personnes handicapées à la CNESST.	<ul style="list-style-type: none"> Tenir, au besoin, des rencontres d'échanges avec le comité de travail. Faire connaître les actions du comité. 	<p>Nombre de rencontres.</p> <p>Nombre de communiqués ou actualités sur l'intranet.</p>	<p>Direction générale des ressources humaines.</p> <p>Direction générale des ressources humaines en collaboration avec la Direction générale des communications.</p>	<p>2 rencontres ont eu lieu.</p> <p>Une manchette intranet.</p>
3.2.4 Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques.	<ul style="list-style-type: none"> Participer au programme de recherche Schola Mira, qui offre un service d'intervention auprès des enfants présentant un trouble du spectre de l'autisme ou autres troubles développementaux. 	Accompagnement d'un chien MIRA par une employée et sa famille.	Direction générale de la gestion budgétaire et contractuelle.	Le projet de recherche est terminé, mais l'employée a toujours le chien en sa possession et peut être sollicitée à tout moment pour répondre à des questions pour la recherche.
3.2.5 Établir des liens de collaboration et de concertation avec les partenaires de divers milieux (communautaires, entreprises, organismes, publics et ministères, milieu clinique, milieu d'enseignement et de recherche, milieu municipal et milieu culturel).	<ul style="list-style-type: none"> Participer à divers comités. 	Participation aux rencontres.	Direction générale de l'indemnisation et de la réadaptation en collaboration avec la Direction générale des ressources humaines.	<p>La DGIR a participé à la « Table ronde virtuelle sur les politiques d'invalidité et de travail canadiennes » les 16 et 17 juin 2020.</p> <p>La DGIR et la DGRH ont également participé au forum d'échange annuel de <i>Société inclusive</i> le 22 octobre 2020.</p>

PLAN D'ACTION 2021-2023 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

Un nouveau plan d'action triennal a été produit et approuvé par la présidente du conseil d'administration et chef de la direction de la CNESST.

Les recommandations formulées par l'OPHQ à la suite de l'analyse du Plan d'action 2020 ont été prises en compte dans l'identification de nouvelles mesures.